

Séance du 22 mai 2017

Stationnement

Sous réserve de l'autorisation de la tutelle, une zone de dépose-minute sera créée à hauteur de la rue des Coquelets, 24, pour principalement permettre aux parents de déposer leurs enfants fréquentant l'école primaire de l'Enfant-Jésus.

Interdiction de la vente d'alcools spiritueux lors de festivités publiques

L'article de l'ordonnance de police administrative du 23 janvier 2017 reprenant l'interdiction d'alcools spiritueux lors de festivités publiques a été modifié. Cette interdiction ne sera désormais effective que lors des soumonces générales et du Carnaval, ainsi que sur décision du Bourgmestre pour tout événement public se déroulant sur la voie publique. Le Bourgmestre Pierre HUART a souligné la coopération avec des grandes enseignes (Colruyt et Delhaize) dans le cadre de cette mesure de prévention, qui a mené à l'assouplissement de la mesure. La police restera attentive et mènera des actions lors des futurs événements publics.

Projet « Alliance Kivu »

Le Conseil a marqué son accord pour le versement d'un montant de 8.717 € dans le cadre du projet de coopération Nord-Sud mis en place dans la commune rurale de Pangî (RDC), soit 10 % du subside total octroyé, le solde étant versé par Wallonie-Bruxelles International.

Travaux

L'avenant n°3 du marché « Extension et rénovation de l'école de la Maillebotte », d'un montant de 96.327,85 € et la mission complémentaire d'auteur de projet pour le remplacement des toitures et bardages de la piscine communale, d'un montant de 72.358,16 € ont été approuvés par les élus.

Val de Thines

La demande de reconnaissance du périmètre SAR (site à réaménager) du site Arjo-Wiggins par la Région wallonne a été soumise aux élus. Le site est encore en zone d'activité économique industrielle au plan de secteur ; la reconnaissance SAR permettra d'autres affectations (assainissement, réhabilitation, constructions). Un promoteur immobilier a acquis le site en vue d'y créer un nouveau quartier et la Ville l'accompagne depuis le début. Pour le cdH, le Conseiller Etienne LAURENT a expliqué qu'en l'état, le dossier n'est pas assez précis et que le rythme de développement de la ville leur apparaît trop élevé. L'Echevin Pascal RIGOT(Ecolo) a appelé à rester cohérent avec le référentiel de la Région wallonne (construction de nouveaux quartiers). Le Bourgmestre Pierre HUART a rappelé le contexte connu et reconnu par des organismes indépendants de l'augmentation de la démographie en Brabant wallon et à Nivelles.

Comme édicté dans la Déclaration de politique générale, la volonté est de donner une nouvelle vie aux sites d'activité économique désaffectés tout en imposant des charges d'urbanisme d'intérêt général.

Pierre HUART : « Il s'agit de prévoir l'avenir en tenant compte que ce projet va se développer sur plusieurs dizaines d'années. Nous sommes particulièrement attentifs à 2 problématiques : la gestion des eaux pluviales et la mobilité. Soulignons que de par sa localisation, ce site offre une opportunité pour la création d'une nouvelle école primaire communale tel que décidé à l'unanimité par le Collège communal en date du 9 mai. »

Le point a été adopté à l'unanimité moins 3 abstentions.

Publication des enquêtes publiques

Le Conseiller Etienne LAURENT (cdH) a proposé au Collège communal d'étendre les mesures de publicité des avis publics et documents soumis à enquête publique suite aux nouvelles dispositions du Code du Développement territorial. Le Bourgmestre Pierre HUART a rappelé que la Ville est précurseur en matière de publicité quant à ces actes et qu'augmenter encore la publicité engendrerait un coût supplémentaire qu'il serait dommage de reporter sur le demandeur.

Pierre HUART a proposé en outre d'aller plus loin en publiant les avis de la CCATM.

L'Echevine en titre Valérie DE BUE (LB) a aussi précisé que vu la complexité des dossiers, aucune solution « simple » n'est en effet applicable.

Cinéma

Marie-Thérèse BOTTE (PS) a demandé des précisions quant à ce projet en cours de réalisation. L'Echevin a.i. Philippe BOUFFIOUX (LB) s'est montré rassurant. Le chantier évolue sans contre-temps. L'Echevine Evelyne VANPEE a confirmé une programmation « tout public » couplée à des films d'art et d'essai.

Inondations à Baulers

Le Conseiller Louison RENAULT (PS) s'est interrogé : des travaux d'aménagement ont-ils été réalisés suite aux dommages subis par les riverains l'an dernier ? Qu'en est-il des 235.000 € inscrits au budget ? L'Echevin Pascal RIGOT a annoncé la présentation du Plan anti-inondations lors du prochain Conseil, qui comprendra entre autres l'analyse des causes et les pistes préventives de solution.

Accès au parking SNCB

Louison RENAULT a soulevé le problème de l'un des accès au parking SNCB, encore fermé suite à un incendie criminel subi il y a plusieurs mois, et provoquant perte de temps et une difficulté pour les personnes à mobilité réduite puisque les emplacements qui leur sont dédiés ne sont plus accessibles. Pierre HUART a regretté la réponse de B-Parking, interrogé par le Collège : aucun délai pour la réalisation des travaux ne peut être avancé. Des solutions provisoires sont toujours à l'étude.